

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/VI-01

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION
ECONOMIQUE ET POLITIQUE EN FAVEUR DE LA
CREATION, DU DEVELOPPEMENT ET DU MAINTIEN
D'ENTREPRISES
(F.D.I.E.)**

Le F.D.I.E. regroupe plusieurs procédures d'intervention du Conseil Général dans le but de maintenir et de développer le tissu industriel, artisanal et commercial de l'ensemble du département.

Les interventions prennent des formes multiples telles que :

- subventions aux communes, groupements de communes, sociétés d'économie mixte, sociétés de crédit-bail immobilier pour **des opérations d'aménagement de terrains ainsi que de construction ou réhabilitation de bâtiments** destinés à des entreprises exerçant des activités industrielles, artisanales, ou de certains services,

- subventions aux communes rurales de moins de 1 000 habitants pour assurer **le maintien ou la création de commerces** de première nécessité,

- **garantie départementale des emprunts communaux** à finalité économique,

- **bonifications d'intérêts** dans le secteur de l'hôtellerie,

- **financements d'études et de conseils** à caractère économique,

- et enfin, dans le cadre de l'aménagement du territoire, le **financement des zones d'activités** à vocation communale intercommunale en relation avec le Conseil Régional.

F.D.I.E. – BILAN 2005

La Commission Permanente a, en 2005, décidé d'intervenir, toutes politiques confondues, sur **22** nouveaux projets, ce qui représente un engagement financier de **558 753 €** (détail annexe). Les investissements réalisés s'élèveront à 27 M€ environ (essentiellement immobiliers).

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2005, le Fonds Départemental d'Intervention Economique a soutenu **362** projets par l'attribution de **7 292 158 €** de subventions.

Ces interventions s'articulent autour :

A – Des aides Immobilières aux Activités Productives (2041415-93 et 20426-93)

Ces aides consistent à soutenir les communes et leurs groupements, les sociétés d'économie mixte ou les sociétés de crédit-bail pour la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à abriter des entreprises artisanales ou industrielles.

En 2005, **7** projets ont été retenus en Commission Permanente pour un engagement financier total de **301 319 €** correspondant à un volume d'investissements immobiliers de près de 21,4 M€, les programmes industriels correspondants prévoyant la création de 304 emplois.

B – Des aides immobilières aux Activités Commerciales (2041414-93)

Ces interventions, dont la finalité est de permettre le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 1 000 habitants, viennent souvent compléter des aides de l'Etat (FISAC) et/ou de l'Europe (Objectif 2).

Le Conseil Général a complété ce dispositif en approuvant, lors du Budget Primitif 1999, la création d'une nouvelle aide à la modernisation de commerces de première nécessité dans le cadre des politiques des contrats tout d'abord, de « développement de terroir » et, aujourd'hui, de « pays ».

En 2005, **2** projets ont été retenus par la Commission Permanente pour un engagement financier total de **21 371 €**.

Les investissements immobiliers de ces deux projets, situés sur les communes de Monclar-de-Quercy et Durfort-Lacapelette, s'élèveront à 593 662 €.

C – Des bonifications d'intérêts à l'hôtellerie

Au-delà de l'appui à la mise en conformité avec les normes actuelles d'hygiène et de sécurité des établissements hôteliers, cette politique doit aussi permettre d'améliorer la qualité des installations afin que nos établissements offrent un service d'excellent niveau.

En 2005, 5 projets nouveaux, représentant un engagement financier de **37 771 €**, pour un volume d'investissements de 676 125 € ont pu être pris en compte à Bardigues (1), Caussade (2), Dunes (1), et Vaissac (1).

D – Des études économiques d'analyse et de faisabilité industrielle

Ces interventions ont pour but d'aider les établissements publics, les organismes professionnels, les collectivités et les associations, à financer des études économiques prospectives, ou analytiques, de portée générale ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

En 2005, 3 opérations ont été engagées au titre de cette politique pour un montant de **69 468 €**.

E - Intervention économique en direction des industries agro-alimentaires

Cette politique, pour laquelle le Conseil Général a conventionné avec l'Etat, a pour but d'aider les petites et moyennes entreprises exerçant leur activité dans le secteur :

- du stockage conditionnement et commercialisation des produits agricoles et alimentaires,
- de transformation et commercialisation de produits agricoles et alimentaires exerçant des services aux entreprises de ces secteurs.

Le montant de l'aide peut atteindre 25 % du coût H.T. des investissements immobiliers, sans pouvoir dépasser un plafond de 38 125 €, et vient compléter les aides publiques accordées dans le cadre de la P.O.A. (Prime d'Orientation Agricole) et du F.E.O.G.A. (Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole).

En 2005, 4 projets, figurant en annexe, ont été retenus pour un montant total d'aide de **128 824 €**. Les investissements à réaliser par les entreprises se sont élevés à près de 4,5 millions d'Euros.

AUTRES INTERVENTIONS

Au-delà du F.D.I.E. proprement dit, nous intervenons également :

- sur des expertises dans le cadre de l'examen des demandes de participation de la société de capital à risque interdépartementale Midi-Pyrénées Créations,
 - en appui à la plate-forme d'initiative locale M.T.G.I. (Montauban Tarn-et-Garonne Initiative),
 - en partenariat avec l'incubateur Midi-Pyrénées,
 - sur l'accompagnement financier de l'emploi dans le secteur de la sous-traitance aéronautique (plan ADER et bourses aéronautiques),
 - enfin, à la création d'entreprises innovantes avec NOVALIA
- 82.

A - Participation à l'incubateur Midi-Pyrénées

L'Incubateur de Midi-Pyrénées, mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation, a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes par des porteurs de projets issus de la recherche. Notre département a été un des premiers à apporter son concours à cette structure.

Pour 2006, je vous propose de continuer à soutenir l'Incubateur et ratifier un crédit de 20 000 € au chapitre 6568, sous-fonction 91.

B - Plateforme d'Initiative Locale Montauban Tarn-et-Garonne Initiative

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises, dans le département par l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant oscille généralement entre 2000 € et 12 000 €, viennent accroître les fonds propres de la jeune entreprise lui permettant ainsi un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, groupe Malakoff...).

En 2005, **28** prêts d'honneur ont été accordés pour un montant global de **172 000 €**. A noter, l'augmentation du prêt moyen qui passe à 6 160 €.

Depuis sa création en 1994, la plate-forme d'initiative locale a accordé 201 prêts d'honneur pour un montant global de 1 056 052 €.

Géographiquement, 109 projets ont concerné la Communauté d'Agglomération de Montauban et 120 d'autres communes du Département.

Les projets soutenus par Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, ont permis la création de 400 emplois.

Le taux de pérennité à l'issue de la période d'échéance des prêts s'établit à 85 %.

Pour 2005, je vous propose la reconduction de la subvention de **18 000 €** à Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, montant que vous trouverez inscrit dans le livre des subventions aux Associations.

C - Pépinière d'entreprises NOVALIA 82

La pépinière d'entreprises NOVALIA 82 a ouvert ses portes en avril 2004. Depuis bientôt 2 ans d'activité, elle a permis l'installation de 20 jeunes entreprises et en abrite 17 aujourd'hui. Un rapport est présenté à cet effet.

PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2006

Je vous propose, au titre de l'année 2006 la **poursuite** des politiques liées à notre Fonds Départemental d'Intervention Economique et aux actions en faveur des entreprises, sur la base des autorisations de programme et des crédits de paiements précisés dans le tableau ci-après.

LIBELLE IMPUTATION	EXERCICE 2006 En €				CREDITS DE PAIEMENT 2006 En €	
	AUTORISATION PROGRAMME	ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENTS			INSCRITS SUR AP ANTERIEURES	TOTAL
	2006	2006	2007	2008		
FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE						
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES						
• Subventions aux sociétés d'investissements 20426 93	228 750	38 125	152 500	38 125	114 375	152 500
• Subventions aux communes 2041415 93	190 625	38 125	114 375	38 125	118 662	156 787
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES						
• Subventions aux tiers 20425 93	10 000	4 000	6 000			4 000
• Subventions aux communes 2041414 93	53 500	23 500	30 000		8 371	31 871
AIDES AU CONSEIL (Audits) 204251 93	3 000	3 000				3 000
INTERVENTION EN FAVEUR DES INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES 20427 928	152 500	38 125	114 375	38 125	67 181	105 306
ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE 6171 91	60 000	40 000	20 000		51 668	91 668
AUTRES PARTICIPATIONS (Incubateur + aerospace valley) 6568 91	22 000	22 000				22 000

Compte tenu de ce qui précède je vous prie de bien vouloir délibérer
et :

- approuver les autorisations de programme pour 2006.
- ratifier l'inscription des crédits de paiement correspondants.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve pour 2006, les autorisations de programme suivantes :
 - *article 20426 sous-fonction 93*
Aides immobilières aux activités productives (sociétés d'investissements) 228 750 €
 - *article 2041415 sous-fonction 93*
Aides immobilières aux activités productives (communes) 190 625 €
 - *article 20425 sous-fonction 93*
Aides immobilières aux activités commerciales (tiers) 10 000 €
 - *article 2041414 sous-fonction 93*
Aides immobilières aux activités commerciales (communes) 53 500 €
 - *article 20427 sous-fonction 928*
Interventions en faveur des Industries Agro-Alimentaires 152 500 €
- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :
 - *article 20426 sous-fonction 93*
Aides immobilières aux activités productives (sociétés d'investissements) 152 500 €
 - *article 2041415 sous-fonction 93*
Aides immobilières aux activités productives (communes) 156 787 €

- <i>article 2041414 sous-fonction 93</i>	
Aides immobilières aux activités commerciales (communes)	31 871 €
- <i>article 20425 sous-fonction 93</i>	
Aides immobilières aux activités commerciales (subvention aux tiers)	4 000 €
- <i>article 6171 sous-fonction 91</i>	
Etudes économiques d'analyse et de faisabilité industrielle	91 668 €
- <i>article 20427 sous-fonction 928</i>	
Interventions en faveur des Industries Agro-Alimentaires	105 306 €
- <i>article 6568 sous-fonction 91</i>	
Autres participations (Incubateur)	22 000 €
- <i>article 204251 sous-fonction 93</i>	
Aide au Conseil (Audit)	3 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,